

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2018)
Heft: 105

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

généralions

IMPRESSUM

Editeur

«Généralions» société coopérative, sans but lucratif

Directeur de la publication et rédacteur en chef

Blaise Willa

Rédaction

Jean-Marc Rapaz, chef d'édition
Nicolas Verdán, journaliste RP

Collaborateurs

Jeanine André, Martine Bernier, Véronique Châtel, Jean-François Duval, Véronique Emmenegger, Isabelle Guisan, Philippe Jeanneret, Bertrand Monnard, Carole Pirker, Frédéric Rein, Marlyse Tschui et Ellen Weigand

Community manager

Karine Lamon

Marketing

Lionel Rouge, resp.
Isabelle Bosson (resp. events)
Mélanie Akrimi

Secrétariat

Marie-Christine Pitton, resp.
Nicole Boscardin
Marie-Claude Lin
Eva Chappuis, apprentie
abo@generations-plus.ch
Tél. 021 321 14 21

Administration et rédaction

Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne
Tél. 021 321 14 21 - Fax 021 321 14 20
Secrétariat ouvert
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Abonnements

11 numéros par an 68 francs
Etranger: prix sur demande

Régie publicitaire

Suisse romande:

Société coopérative Généralions
Département publicité
Nathalie Soubrier
Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne
Tél. 021 321 14 21 - Fax 021 321 14 20
publicite@generations-plus.ch

Suisse alémanique:

MHD SA
M^{me} Dominique Breschan
Ch. du Bugnon 1, CP 32
1803 Chardonne
Tél. + 41 79 818 27 55
dominique.breschan@mhdhsa.ch

Réalisation graphique

enzed, Nicolas Zentner
Jonas Pahud, directeur artistique

Correction

Maude Busset

Lithographie

Jacqueline Rausis

Impression

Vogt-Schild Druck AG

Audience

110 000 lecteurs (MACH Basic 2018-1)
(Tirage contrôlé: 32153)

www.generations-plus.ch

Pour nous joindre:

contact@generations-plus.ch

imprimé en
suisse

Proches aidants : une alerte nécessaire

Le 30 octobre prochain, les cantons de Vaud, de Genève, du Valais, de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura célébreront la Journée des proches aidants. Plus précisément, *dédieront* ce jour un peu spécial à toutes ces femmes (une majorité) et à tous ces hommes qui viennent en aide quotidiennement à leurs proches — parents, enfants, amis, malades, impotents ou simplement isolés. Soit plus de 330 000 personnes en Suisse. Des prises de parole et des conférences se succéderont en Suisse romande sur ce thème.

Ce serait une grave erreur de ne voir qu'une journée symbolique de plus: jamais, même, cette alarme n'a paru si nécessaire, face à l'accélération égotique de notre temps, dévoré par la performance individuelle, le profit et l'amour exclusif de soi. Car, s'il s'agit ici de rappeler une idée forte, de mobiliser chacun autour d'une valeur, le 30 octobre prochain, c'est bien celle de la solidarité.



« Comment se contenter du principe informel de "souplesse et d'inventivité" prôné avec calcul par le patronat ? »

Aussi, comment ne pas soutenir le projet du Conseil fédéral, actuellement en consultation, qui propose d'inscrire dans la loi un principe d'allocation et de congés accordés aux proches aidants? Comment se contenter du principe informel de «souplesse et d'inventivité» prôné avec calcul par le patronat pour espérer trouver des solutions pérennes dans les entreprises, en particulier quand il s'agit de s'occuper de ses vieux parents malades? Comment se satisfaire de l'aléatoire pour faire valoir un droit qui, s'il n'est pas reconnu, peut précipiter dans la précarité et la détresse?

Tant que le principe ne sera pas inscrit dans le marbre, tant que le droit et la reconnaissance du proche aidant ne seront pas désignés comme acquis, ce seront les plus faibles qui en feront les frais. Autrement dit, comme trop souvent, les temps partiels ou les travailleurs les moins qualifiés, que la simple idée de demander un congé paniquent par peur de perdre leur emploi. C'est intolérable.

Que ce 30 octobre nous aide donc à ouvrir les yeux sur les proches aidants que nous serons tous, un jour, sur leur engagement qui n'est ni naturel ni ordinaire et sur le principe de solidarité qui est, finalement, le seul vrai ciment de notre fragile société.

Blaise Willa,
directeur de publication
et rédacteur en chef